



Faits saillants – Conseil municipal des 22 et 30 novembre et 6 et 9 décembre 2011

Séances extraordinaires 22 et 30 novembre et 6 et 9 décembre 2011 :

À l'occasion de la séance extraordinaire du 22 novembre 2011, les avis de motion n° 200-06-2 modifiant le règlement du Fonds de roulement pour retourner au Surplus cumulé non affecté et libre la somme de 45 500 \$ et n° 2012-02 pour constituer le Fonds réservé exclusivement pour les remplacements à l'aqueduc et de celle du 30 novembre 2011, le Conseil municipal autorise le transfert de tous les soldes de ses réserves pour les affecter au Surplus cumulé non affecté et libre et donne autorisation de payer le déficit de l'exercice 2011 à même ledit surplus. À l'occasion de la séance extraordinaire du 6 décembre 2011, les prévisions budgétaires de l'exercice 2012, le triennal en immobilisations 2012, 2013 et 2014, le règlement de taxation 2012 n° 2012-01 et celui de constitution du Fonds réservé exclusivement au remplacement à l'aqueduc n° 2012-02 sont adoptés. Lors de la séance extraordinaire du 9 décembre 2011, le Conseil municipal demande à nouveau l'augmentation de la marge de crédit pour la porter à 400 000 \$ étant donné qu'elle souffre et souffrira à nouveau d'un manque de liquidité en raison des arrérages de taxes, du montant et de l'entrée des taxes de l'exercice 2012 qui passent de 3 à 4 versements et des sommes à recevoir suite à la reddition de comptes qui ne pourront être transmises à la Municipalité avant janvier, février ou mars 2012.

Séance ordinaire du 6 décembre 2011

Administration générale et financière :

Le Maire entretient les personnes présentes concernant le port du ruban blanc ce 6 décembre 2011 pour contrer la violence faite aux femmes et commémorer l'évènement tragique de la tuerie du 6 décembre à l'école Polytechniques de Montréal. Il rappelle et invite les gens à participer en grand nombre à la collecte de sang du Maire du jeudi 15 décembre 2011 de 13h30 à 20h00 au Centre communautaire, Salle Julie-Daoust Une autorisation de dépense estimée à 100 \$ plus les taxes applicables est donnée concernant une rencontre des directeurs généraux des municipalités participantes avec un consultant dans le dossier Internet rural haute vitesse afin de pouvoir faire une recommandation au MAMROT suite à la réception de 2 soumissions dans ce dossier. Les factures payées et à payer au 6 décembre 2011 sont au total de 86 407,02 \$. Sont acceptés les dépenses de 75 \$ plus les taxes applicables pour l'achat de fluorescents ainsi que l'estimation à 6 265,88 \$ taxes applicables incluses et les travaux en décembre 2011 de l'escalier en colimaçon pour la Maison des jeunes au Pavillon des loisirs aussitôt que la convention à cet effet sera signée dans le cadre du Pacte rural.

Gestion du personnel :

Les préposés à l'accueil de la Maison de la culture ont terminé dans la 1^{ère} semaine de décembre; le coordonnateur temporaire et la contractuelle aux arts visuels terminent pour leur part, le 15 décembre prochain. Le Conseil municipal entérinera à une séance ultérieure l'embauche d'un(e) surveillant(e) de la patinoire et d'une personne pour des travaux communautaires, les entrevues ayant lieu plus tard en décembre.

Sécurité publique et Sécurité civile :

Sont autorisées des dépenses au montant de 200 \$ plus un montant suffisant pour la vérification mécanique des véhicules incendie avant le 31 janvier 2012. Un nouveau pompier à temps partiel est embauché.

Loisirs récréatifs, sportifs et communautaires :

Une dépense estimée à 80 \$ plus les taxes applicables s'il y a lieu est autorisée pour une trousse de premiers soins pour le Pavillon des loisirs.

Bibliothèque et Maison de la culture

Le mandat pour la préparation d'un plan préliminaire des aménagements et d'une évaluation des coûts le plus près possible de la réalité pour accompagner sa demande de subvention au ministère de la Culture, des Communications et de la Condition Féminine du Québec (MCCCFQ) pour le projet de relocalisation de la Bibliothèque Hélène-Dupuis-Marion au 16, Marie-Rose a été confié à l'architecte Daniel Desnoyers, le plus bas soumissionnaire conforme, pour le prix de 4 500 \$ plus taxes applicables. Sont autorisées les signatures de la Municipalité pour la convention de bail 2011-2013 avec Chants de Vieilles (le Vent du Nord) pour 2 locaux à la Maison de la culture de la Municipalité.

Hygiène du milieu

Le Conseil municipal accepte que la réalisation des travaux correctifs proposés par Gaz Métro soit réalisée dans le cours d'eau Tessier, tels que présentés et demande à la MRC de La Vallée-du-Richelieu d'étudier le projet pour les fins de l'autoriser.

Aménagement, urbanisme, zonage

Le Conseil municipal n'accorde pas de dérogation mineure au 51, chemin de la Pomme-d'Or et suggère au demandeur de présenter un PPCMOI et est accordé un PIIA pour une enseigne commerciale au 54, rue Benoît. L'autorisation de signatures est donnée pour un protocole d'entente avec Pareclemco phase 3 et une résolution est adoptée pour confirmer que le rang de l'Acadie est un chemin public du territoire de la Municipalité.

Prochaine (s) séance (s) :

Le mardi 10 janvier 2012 à compter de 20h00. **Bienvenue à tous !**

À tous, un très joyeux Temps des Fêtes !